

# 3

# ORIENTATIONS

pour lutter contre la

**PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE**



**1 FRANÇAIS.E SUR 3 NE MANGE PAS À SA FAIM**

32 % de la population n'est pas toujours en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger **3 repas par jour** (Source : Ipsos/Secours Populaire, sept.2023)

**AUGMENTATION DE + 25% DU RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE**

**LES PUBLICS S'ÉLARGISSENT**

Depuis des mois, **les associations tirent la sonnette d'alarme** car elles sont confrontées à des **effets ciseaux** (hausse des prix et des bénéficiaires, et parfois, baisse des dons en nature). Chacun.e devrait bénéficier de la sécurité alimentaire.

1

**RÉPONDRE À L'URGENCE**

**Instaurer une allocation alimentaire.** Pour répondre à l'urgence liée à la précarité alimentaire, nous proposons une prime alimentation qui serait versée aux bénéficiaires des minimas sociaux.

**TRAVERSER LA CRISE**

**Augmenter l'aide européenne (SEAA),** comme durant la pandémie, lors de laquelle un soutien financier européen a été attribué aux plus démunis à travers le programme « REACT ».

**Augmenter les fonds d'aide alimentaire durable** qui sont en partie attribués au programme « Mieux manger pour tous ».

2

**GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION**

**Inscrire dans la constitution le droit à une alimentation saine et durable**

**Augmenter les minimas sociaux au niveau de seuil de pauvreté de 60 %.**

**Augmenter le SMIC à 1 500 euros nets,** en prévoyant un mécanisme de solidarité pour les très petites et moyennes entreprises.

**Taxer les taux de surmarge des entreprises.**

3

